

OPTION

**INSTALLATEUR/TRICE – REPARATEUR/TRICE
D'APPAREILS ELECTROMENAGERS (7^{ème})**

7 PE

DEGRE

3^{ème} degré Professionnel (Perfectionnement)

**PRE-REQUIS
ESSENTIELS**

- Une bonne maîtrise des connaissances de base en électricité.
- Posséder le sens de la responsabilité.
- Savoir faire preuve d'initiative, de logique et de sociabilité.

**ORIGINES
LOGIQUES AU 3^o
DEGRE**

6 P « Electricien/ienne – Installateur/trice – Monteur/euse » avec CQ6
6 P « Electroménager et Matériel de bureau »
6 TQ « Technicien/ienne en Electronique » avec CQ6
6 TQ « Electricien/ienne – Automaticien/ienne » avec CQ6

GRILLE HORAIRE

Formation commune		en 7 ^{ème}
Education physique		2
Français		4
Religion catholique		2
Sciences humaines		2
Sciences et technologies		2
Option		
Laboratoire et technologie		8
Travaux pratiques		10
Gestion		
Connaissance de gestion de base		4

**DESCRIPTION DU
METIER ET
OBJECTIFS DE LA
FORMATION**

L'installateur-réparateur (installatrice-réparatrice) d'appareils électroménagers effectue les travaux d'installation et de dépannage d'appareils électroménagers du type « blanc » (petit ou gros électroménager) sous le statut d'indépendant.

Le domaine du « brun » (radio, électro-acoustique, TV, hi-fi, vidéo) n'est pas concerné par le métier.

Le métier s'exerce au sein même de l'entreprise (atelier) ou en clientèle.

Pour ce faire, il (elle) devra développer les compétences suivantes:

- lecture correcte de schémas ou plans établis par les constructeurs,
- utilisation adéquate des appareils de mesures et de contrôles,
- réglage correct des appareils avant leur mise ou leur remise en service,
- utilisation des moyens modernes de communication et les dernières technologies mises au point pour et par le secteur.

**REMARQUES
PARTICULIERES**

Pour compléter la formation :

- un stage en entreprise de quatre semaines,

Au terme de sa formation, l'élève obtient le certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS), le certificat de qualification, le certificat de connaissance de gestion de base et a la possibilité d'obtenir le certificat de sécurité VCA.